



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des Personnels  
Enseignants (DPE)  
Service Actes Collectifs

Jury académique du 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par

Magdalena MITER  
01 57 02 60 41  
[magdalena.miter@ac-creteil.fr](mailto:magdalena.miter@ac-creteil.fr)

Perrine JACOT  
01 57 02 69 34  
[atesco.dpe@ac-creteil.fr](mailto:atesco.dpe@ac-creteil.fr)

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- **Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- **Vu** les arrêtés ministériels en dates du 1<sup>er</sup> octobre 2018, portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur certifié stagiaire ;
- **Vu** les propositions du jury académique du 13 décembre 2019,

## Arrête

### Article 1 :

Sont admises et titularisées après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeurs certifiés stagiaires dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels et sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 décembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## ANNEXE

### DELIBERATION DU JURY ACADEMIQUE des professeurs certifiés stagiaires - CAPES-CAPET-CAFEP-CAER

Session de décembre 2019

**Professeur(e)s certifié(e)s stagiaires admis(es) au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES)  
et au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), CAFEP et CAER  
et proposé(e)s à la titularisation dans le corps des professeurs certifiés sous réserve d'obtention du Master 2**

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline de recrutement	Secteur	Année du concours
MM	HAGER	LEMHEMDI	LEMHEMDI	ECONOMIE-GESTION COM ET RH	PUBLIC	2018
MM	LYNDA	MONTORO	MONTORO	ANGLAIS	PUBLIC	2018
MM	ANA	RADOJICIC	RADOJICIC	LETTRES MODERNES	PUBLIC	2018